



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



CHAMPIONNAT DE FRANCE FFM NATIONAL SUPERMOTARD

www.ffmoto.org

Date de début : **07/07/2013** Date de fin : **07/07/2013** N° d'inscription FFM : **555**
Lieu : **PUSEY (70)**
Moto-Club : **MOTO CLUB HAUT SAONIS** N° d'affiliation : **0426**
Nom de l'Organisateur Technique : **SPORT KARTING M. MOUGIN Anthonin**
Adresse : **Rue Frisette 70000 9USEY**
e-mail : **circuit@sportkarting.com** Téléphone : **03 84 75 04 95**
Site Internet : **www.sportkarting.com**

La manifestation se déroulera conformément au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le présent règlement complète les conditions particulières de la manifestation.

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence N° 020347
Délégué FFM (Président du Jury)	DELPON Jean Luc	Licence N° 008362
1er Membre du Jury	CRAMPONNE Pierre	Licence N° 007509
2ème Membre du Jury	BERTRAND Raoul	Licence N° 003766
Commissaire technique responsable	FRIQUET Joel	Licence N° 010706
Responsable du chronométrage	SENTOST Paulette	Licence N° 022206
Responsable du parc coureurs		Licence N°

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Les pilotes licenciés FFM de nationalité étrangère devront répondre aux modalités de l'Article 6.1 du Règlement Général Motocross. Seules les catégories dont les cases sont cochées sont accessibles lors de cette épreuve. Le Championnat National est réservé aux pilotes n'ayant pas terminé dans les 15 premiers des Championnats de France Prestige de l'année précédente.

Open :

Age 13 ans minimum en 125cc 2T maximum & 15 ans minimum pour les autres cylindrées.
Licences NCA / NJ3 / Inter / Inter Jeune
Cylindrée A partir de 125cc 2T
Plaques Numéro noir sur fond blanc au dessus de 250cc 4T
..... Numéro blanc sur fond noir pour les 125cc 2T
..... Numéro blanc sur fond vert pour les 250cc 4T

Un titre de Champion de France Vétéran sera décerné au pilote Vétéran (plus de 38 ans) le mieux classé, à l'issue du Championnat.

Illimited :

Age 15 ans minimum
Licences NCB / LAJ
Cylindrée De 250cc à 750cc 2T & 4T monocylindre ou bicylindre

Prix d'arrivée :

Les primes aux pilotes seront attribués conformément à l'article 7 du règlement du Championnat de France National Supermotard.





ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avvertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche **CHI VESOUL**

Nombre d'ambulances **2**

Temps de trajet (en mn) **10 mn**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit **Circuit de la Vallée**

Ville la plus proche **VESOUL**

Coordonnées GPS

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur **1 200 m**

Longueur partie Terre **150 m**

Largeur de la grille de départ **8 m**

Nombre de poste de Commissaires de piste **9**

Largeur minimum **5 m**

Longueur partie Asphalte

Longueur de la ligne droite de départ **8 m**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultanément sur le circuit.

Capacité en essais **36** Motos & **24** Quads

Capacité en manche **30** Motos & **20** Quads

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

<p>VISA CLUB Date : le 03/07/2013 Signature : </p> <p>MOTO CLUB SAONNOIS Maison des Associations Case Postale 1 53, Avenue Jean Jaurès 70000 VESOUL</p>	<p>VISA LIGUE Date : le 03/07/2013 Signature : </p> <p>LIGUE MOTOCYCLISTE F/C 9, Avenue Aristide Briand BP 90163 - 39102 DOLE CEDEX</p>	<p>VISA FFM N° 13/0677 Date : le 04/07/2013</p> <p></p>
---	---	--



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

FFM MOTOCROSS

www.ffmoto.org

Date de début : **07/07/2013** Date de fin : **07/07/2013** N° d'inscription FFM : **555**
 Lieu : **PUSEY (70)**
 Moto-Club : **MOTO CLUB HAUT SAONNOIS** N° d'affiliation : **0426**
 Nom de l'Organisateur Technique : **SPORT KARTING M.MOUGIN Anthonin**
 Adresse : **Rue Frisette 70000 PUSEY**
 e-mail : **circuit@sportkarting.com** Téléphone : **03 84 75 04 95**
 Site Internet : **www.sportkarting.com**

ARTICLE 1 - ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 - OFFICIELS

Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Directeur de course	RAMEL Alain	Licence N° 020347
Président du jury ou Arbitre	DELPON Jean Luc	Licence N° 008362
1er Membre du Jury	CRAMPONNE Pierre	Licence N° 007509
2ème Membre du Jury	BERTRAND Raoul	Licence N° 003776
Commissaire technique responsable	FRIQUET Joel	Licence N° 010706
Responsable du chronométrage		Licence N°

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Membres du Jury, Commissaires techniques, Chronométrateurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexé au présent règlement.

ARTICLE 3 - CATEGORIES

Nom	Description (âge, type de véhicule, licences, tarifs...)
ILLIMITED	Apartir de 13 ans (MOTO CL.2-3ET4), licences LJA,NCB et NCA
CHPT FRANCE NATIONAL	Voir RP annexe (MOTO)
CHPT FRANCE SUPERGLISSE	Voir RP annexe (QUAD)



Engagements :

Site Internet : **www.sportkarting.com**
 Contact : **MOGIN Anthonin**
 Adresse : **Rue Frisette 70000 PUSEY**
 Téléphone : **03 84 75 04 95** e-mail : **circuit@sportkarting.com**

Chronométrage :

Location de transpondeurs ... **Oui**
 Tarif de location : **10 €** Caution : **200 €**



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

ARTICLE 4 - CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LAJ) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : oui non

Dans le cas où les licences à la journée sont délivrées, les participants devront également présenter un certificat médical de non contre indication à la pratique du sport motocycliste en compétition de moins d'un an.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or, Argent ou Bronze selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou l'UEM autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de l'UEM.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire techniques responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au jury.

ARTICLE 5 - RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 - MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Médecin responsable médical

Nombre de secouristes **4**

Hôpital le plus proche **CHI VESOUL**

Nombre d'ambulances **2**

Temps de trajet (en mn) **10 mn**

ARTICLE 7 - PRESENTATION DU SITE DE PRATIQUE

Accès

Nom du circuit **Circuit de la Vallée**

Ville la plus proche **VESOUL**

Coordonnées GPS

Le plan d'accès au site est annexé au présent règlement.

Caractéristiques

Longueur **1 200 m**

Longueur partie Terre **150 m**

Largeur de la grille de départ **8 m**

Nombre de poste de Commissaires de piste **16**

Largeur minimum **5 m**

Longueur partie Asphalte **1050 m**

Longueur de la ligne droite de départ **8 m**

La capacité correspond au nombre de véhicules autorisés à rouler en simultané sur le circuit.

Capacité en essais ----- Pour les motos **30** Pour les quads **20**

Capacité en manche ----- Pour les motos **30** Pour les quads **20**

Le plan du site de pratique est annexé au présent règlement.

VISA CLUB
Date : le **07/03/2013**
Signature :
MOTO CLUB SAONOIS
Maison des Associations
Case Postale 1
53, Avenue Jean Jaurès
70000 VESOUL

VISA LIGUE
Date : le **07/03/2013**
Signature :
Ligue Motocyclisme de F/C
9, avenue Aristide Briand
39100 COLE
Tel 03 84 79 59 93 - Fax 03 84 79 58 18
N° Siret 428 662 894 00024 - APE 8219Z
Email : liguefranchegomps@l1moto.com - Site : www.l1m.fr

VISA FFM N° 13/0677
Date : le **04/07/2013**
Signature :
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME
74 Av.
Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00



1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU Supermotard PUSEY du 7 juillet 2013

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
8h00	8h15	Essais Libres	quads	15'
8h20	8h35	Essais Libres	Chpt de France	15'
8h40	8h55	Essais Libres	Chpt de France	15'
9h00	9h15	Essais Libres	Illimited	15'
9h20	9h35	Essais Libres	Illimited	15'
9h40	9h55	Essais Chronométrés	quads	15'
10h00	10h15	Essais Chronométrés	Chpt de France	15'
10h20	10h35	Essais Chronométrés	Chpt de France	15'
10h40	10h55	Essais Chronométrés	Illimited	15'
11h00	11h15	Essais Chronométrés	Illimited	15'
11h20	11h30		Chpt de France	10'
11h35	11h45		Chpt de France	10'
11h50	12h05	Course 1	quads	10'+1T
		Repas		
13h30	13h45	Course 1	Illimited	10'+1T
13h45	14h00	Course 1	Illimited	10'+1T
14h00	14h15	Course 1	Chpt de France	10'+1T
14h15	14h30	Course 1	Chpt de France	10'+1T
		Entracte		
14h45	15h00	Course 2	quads	10'+1T
15h00	15h15	Course 2	Illimited	10'+1T
15h15	15h30	Course 2	Illimited	10'+1T
15h30	15h45	Course 2	Chpt de France	10'+1T
15h45	16h00	Course 2	Chpt de France	10'+1T
		Pause		
16h15	16h30	Finale	quads	10'+1T





1913-2013 • 100 ANS DE PASSION
FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME



FÉDÉRATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

HORAIRES PRÉVISIONNELS DE LA MANIFESTATION POUR LA JOURNÉE DU

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
16h30	16h45	Finale	Chpt de France	10'+1T
16h45	17h00	Finale	Chpt de France	10'+1T
		Pause		
17h15	17h35	Finale	Illimited	12'+1T
17h35	17h55	Finale	Illimited	12'+1T
18h15		Remise des Prix		



10'

10'+1T